

Maîtrise universitaire en Médecine, 2^e année (MMed2) 2023 – 2024

Directive concernant le déroulement des modules et des examens

La 2^e année de la Maîtrise universitaire en Médecine comporte 8 modules. Chaque module est évalué séparément. Les cours qui font foi pour les évaluations sont ceux dispensés durant l'année académique 2023 – 2024.

Inscription aux sessions d'examens

Les dates d'examen des deux sessions de l'année académique (janvier-février et mars-avril) sont publiées en temps opportun sur le site de l'École de médecine. L'inscription aux deux sessions d'examens est faite automatiquement au moment de l'inscription au semestre d'études correspondant.

Les étudiant·e·s qui, au terme de la session de janvier-février, se trouvent en échec simple aux modules M2.1, M2.2, M2.3 et/ou M2.4 peuvent choisir de participer à un rattrapage facultatif pendant la session de mars-avril pour un ou pour plusieurs des modules échoués. Les étudiant·e·s qui choisissent cette option doivent s'y inscrire en suivant les instructions qui leur seront transmises lors de la publication de leurs résultats.

Les étudiant·e·s qui ne souhaiteraient pas rattraper en mars-avril leurs examens échoués sont automatiquement inscrit·e·s aux examens de la session correspondante de l'année suivante pour tous les modules pour lesquels ils/elles n'ont pas obtenu de crédits ECTS.

Les étudiant·e·s en échec simple aux modules M2.5, M2.8 et/ou M2.10 sont automatiquement inscrit·e·s aux examens de la session correspondante de l'année suivante.

En cas de force majeure empêchant un·e étudiant·e de se présenter à un examen, une demande de retrait motivée doit être soumise à l'Unité des évaluations des apprentissages (UnEvAp) **AVANT** le début de l'examen; seules des situations exceptionnelles dûment attestées peuvent être soumises après le début de l'examen.

Aucune justification n'est prise en compte de manière rétroactive pour un ou plusieurs examens déjà présentés.

Toute absence injustifiée à un examen est sanctionnée par un échec.

Justification d'indisposition pendant les examens

Pour pouvoir être admise, toute indisposition ou absence pendant les examens doit être certifiée médicalement dans les 3 jours ouvrables qui la suivent et accompagnée d'une lettre explicative pour la poursuite des examens. Si l'étudiant·e se sent tout à coup mal pendant l'examen, il/elle peut quitter l'épreuve après avoir averti le/la responsable de la salle et lui avoir remis son examen. Celui-ci ne sera pas corrigé. L'étudiant·e devra alors se rendre immédiatement chez le médecin et faire établir un certificat médical, daté du jour dudit examen, qui certifie alors son incapacité à présenter cet examen. Ce certificat sera délivré à l'UnEvAp selon les prescriptions susmentionnées.

La publication des résultats se fait environ trois semaines après le dernier examen d'une session dans le dossier académique électronique de chaque étudiant·e sur MyUNIL. L'ensemble des crédits ECTS obtenus au cours de l'année apparaît sur le site MyUNIL après la publication des derniers résultats de la session d'examens.

Après la publication des résultats, les étudiant·e·s qui le souhaitent peuvent consulter leurs épreuves selon des modalités qui figurent sur le site internet de l'École de médecine. Ils/elles doivent pour cela s'inscrire en suivant les instructions publiées avec les résultats.

Descriptif de l'année

Module M2.TM « Travail de Maîtrise »

Type d'évaluation	: Validation par le/la tuteur/trice des étapes de réalisation du Travail de Maîtrise (TM) et remise du mémoire.
Nombre de crédits	: 5 crédits ECTS octroyés à la remise du manuscrit du TM conformément aux exigences fixées dans le Guide du TM.
Objectifs évalués	: Travail accompli pour la réalisation d'un TM et remise d'un mémoire.
Délai	: 31 mai 2024.

Module M2.1 « Oncologie interdisciplinaire, médecine aiguë »

Type d'évaluation	: 1 examen sur tablette informatique (CBA): Questions à Choix Multiples (QCM) et Questions de Raisonnement Clinique (QRC).
Nombre de crédits	: 9 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	: Janvier-février 2024 (combiné avec l'examen du module M2.4).
Examen de rattrapage	: Mars-avril de la même année ou l'année suivante avec les étudiant·e·s de 2 ^e année de Maîtrise.

Module M2.2 « Maladies chroniques complexes, éthique »

Type d'évaluation	: 1 examen CBA : QCM et QRC.
Nombre de crédits	: 11 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	: Janvier-février 2024 (combiné avec l'examen du module M2.3).
Examen de rattrapage	: Mars-avril de la même année ou l'année suivante avec les étudiant·e·s de 2 ^e année de Maîtrise.

Module M2.3 « Maladies infectieuses, hématologie, immunologie »

Type d'évaluation	: 1 examen CBA : QCM et QRC.
Nombre de crédits	: 11 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	: Janvier-février 2024 (combiné avec l'examen du module M2.2).
Examen de rattrapage	: Marc-avril de la même année ou l'année suivante avec les étudiant·e·s de 2 ^e année de Maîtrise.

Module M2.4 « Médecine vasculaire, médecine légale, pharmacologie et addictions »

Type d'évaluation	: 1 examen CBA : QCM et QRC.
Nombre de crédits	: 9 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	: Janvier-février 2024 (combiné avec l'examen du module M2.1).
Examen de rattrapage	: Mars-avril de la même année ou l'année suivante avec les étudiant·e·s de 2 ^e année de Maîtrise.

Module M2.5 « Généralisme II »

Type d'évaluation	: 1 examen CBA : QCM et Test de Concordance de Scripts (TCS).
Nombre de crédits	: 10 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins à la moyenne des 2 parties de l'examen.
Objectifs évalués	: Les objectifs décrits dans le cahier de module M2.5 publié au début du module ainsi que la matière du module M1.5 Généralisme I.
Examen	: Mars-avril 2024.
Examen de rattrapage	: L'année suivante avec les étudiant·e·s de 2 ^e année de Maîtrise.

Module M2.8 « Compétences cliniques »

Type d'évaluation	: 1 examen clinique objectif structuré (ECOS).
Nombre de crédits	: 5 crédits ECTS octroyés après avoir : <ul style="list-style-type: none">• Validation de la participation aux activités de compétences cliniques du module M1.8 (HCT),• Validation de l'<i>e-learning</i> TeamSTEPPS,• Validation de la participation aux semaines d'immersion clinique du module M2.8,• Obtention de la note 4 au moins à l'examen ECOS du module M2.8.
Objectifs évalués	: Les objectifs d'apprentissage cumulatifs des activités de compétences cliniques de la BMed2 à la MMed2 tels que décrits dans les cahiers de module B2.8, B3.8, M1.8, M2.8 et dans le cahier de l'étudiant·e des Cours-blocs (M1.6).
Examen	: Avril 2024.
Examen de rattrapage	: L'année suivante avec les étudiant·e·s de 2 ^e année de Maîtrise.

Module M2.10 « Compétences pratiques : radiologie, pathologie »

Type d'évaluation	: 1 examen CBA : QCM et QRC.
Nombre de crédits	: 1 crédit ECTS octroyé en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	: Janvier-février 2024.
Examen de rattrapage	: L'année suivante avec les étudiant·e·s de 2 ^e année de Maîtrise.